



Programme de formation – Intra entreprise

Transport Routier et Maritime de marchandises dangereuses 1.3 ADR-IMDG - 1 jour

Objectifs de la formation

- Savoir identifier les prescriptions réglementaires générales.
- Connaître les risques liés aux marchandises dangereuses.
- Être capable d'identifier les rôles, les fonctions et les responsabilités de chacun.

Prérequis

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Type de public

Intervenants du transport de marchandises dangereuses : expéditeurs, transporteurs, destinataires, chargeurs, emballeurs, déchargeurs.

Méthodes et Moyens pédagogiques

Formation théorique et réglementaire incluant des cas pratiques empruntés à l'activité de l'entreprise.

Formation en présentiel - Nombre de participants : 12 personnes.

Support de formation à la disposition des participants (version papier ou numérique).

Il devra être tenu à la disposition de SECURIDIS Solutions une salle adaptée au nombre de stagiaires, équipée d'un écran et d'un vidéoprojecteur.

Formation à distance - Nombre de stagiaires : 8 personnes.

Support de formation à la disposition des participants (version numérique).

Dans le cadre d'une formation à distance (visio), s'assurer que chaque participant ou groupe de participants dispose du matériel et de la connexion internet adéquats.

Profil de nos formateurs

Formation animée par des spécialistes des matières abordées, titulaires du certificat de CSTMD renouvelé selon la périodicité réglementaire.

Evaluation et validation des acquis

Positionnement des participants au début et à l'issue de la formation.

Exercices, jeux et questions au cours de la formation.

Test sous forme de QCM en fin de formation.

Attestation de formation individuelle.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous consulter afin d'étudier ensemble et de manière individualisée les possibilités pour suivre la formation.

Durée et tarif

7 heures. Tarif sur devis.

Délai de réalisation

2 mois à réception du devis validé (sous réserve de disponibilité).

Contact

Pour toutes informations complémentaires, nous vous remercions de contacter Catherina WANG par téléphone au 04.74.78.43.05 ou par mail à adv@securidis.fr

Programme

1. Contexte réglementaire :
 - Le règlement type ONU ;
 - L'ADR (présentation) et arrêté français (arrêté TMD) ;
 - L'IMDG (présentation) et la division 411 ;
 - Les autres réglementations ;
 - Le CSTMD.
2. Formation :
 - Les intervenants (1.3) ;
 - Les conducteurs (8.2).
3. Classement des MD :
 - Les classes ;
 - Les numéros ONU ;
 - Les désignations officielles ;
 - Les groupes d'emballage et les codes de classification ;
 - Les critères de classification ;
 - Les polluants marins / dangereux pour l'environnement.
4. Emballages :
 - Les instructions d'emballage ;
 - Les types d'emballage et homologation ;
 - L'emballage en commun ;
 - Le suremballage ;
 - Le marquage et l'étiquetage.
5. Véhicule-citerne / vrac :
 - Les agréments et codes ;
 - Le taux de remplissage ;
 - Les flexibles ;
 - La signalisation et le placardage.
6. Chargement, remplissage, empotage et déchargement :
 - Les interdictions de chargement en commun ;
 - Les denrées alimentaires ;
 - Les contrôles (check-list) ;
 - Les règles de séparation des matières.
7. Les polluants Marins.
8. Les quantités limitées et exceptées.
9. Documents :
 - Le document ADR et IMDG ;
 - Le bordereau de suivi de déchets ;
 - Les mentions particulières ;
 - Les autres documents.

10. Véhicules et les conditions de transport :

- Les caractéristiques du véhicule ;
- Les équipements ;
- Le calage et arrimage ;
- Les interdictions ;
- Les tunnels ;
- Le stationnement ;

11. MD spécifiques :

Les matières infectieuses, les OGM, la neige carbonique, les dangereux pour l'environnement, les piles au lithium, l'amiante, ...

12. Sûreté :

- Les mesures générales ;
- Les MD à haut risque ;
- Le plan de sûreté.

13. Exemptions :

- Les diverses exemptions ;
- Les exemptions totales ;
- Le 1.1.3.6.

14. Obligations des intervenants :

- Expéditeur / transporteur / destinataire ;
- Chargeur / remplisseur ;
- Déchargeur ;
- Emballeur ;
- Commissionnaire de transport ;
- Compagnies maritimes.

15. Accidents/Incidents/Infractions :

- Les critères de déclaration et les rapports ;
- Les contraventions et délits.

16. Spécificités de l'activité TMD dans l'entreprise - Questions diverses.
